

RÈGLES FONDAMENTALES DE SÉCURITÉ

AFIN DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS, DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES ET DES AUTRES PERSONNES PRÉSENTES SUR SITE, IL EST INDISPENSABLE DE RESPECTER CES RÈGLES. LES IGNORER OU DONNER DES INSTRUCTIONS CONTRAIRES À CELLES-CI POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.



TOLÉRANCE ZÉRO : Voir – et – Dire. Si vous voyez quelqu'un qui ne respecte pas une Règle Fondamentale de Sécurité, vous devez immédiatement, et de manière sécurisée, faire arrêter le travail puis informer le superviseur le plus proche de la situation pour que les actions correctives nécessaires soient prises sans attendre.



CONSIGNATION / DÉCONSIGNATION : Les procédures et les formations de consignation / déconsignation doivent être respectées en permanence.



PROTECTION CONTRE LES CHUTES : Les systèmes de protection, les procédures et les formations à la prévention des chutes doivent être respectés en permanence.



MANUTENTION : Les grues, les ponts roulants, les véhicules de manutention, les lorries et les wagons de transfert doivent être utilisés uniquement par un personnel qualifié et autorisé. Les manutentions doivent être réalisées de manière sécurisée à tout moment. Aucun employé ne doit se trouver sous une charge suspendue ou un crochet et il est obligatoire d'inspecter le matériel avant chaque utilisation. Les accessoires de levage défectueux doivent être jetés immédiatement.



ESPACE CONFINÉ : Un permis est obligatoire pour le travail en espace confiné. Les espaces confinés ne sont accessibles qu'au personnel formé, qualifié et autorisé.



PROTECTION MACHINE ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ : Les protections machines et les dispositifs de sécurité ne doivent jamais être enlevés, désactivés, contournés, éliminés, rendus inutilisables ou indisponibles à l'utilisation.



SÉCURITÉ LIÉE AUX RAILS ET À LA VOIE : Les procédures et les formations à la manutention sécurisée des rails en usine doivent être respectées à tout moment. Les procédures de sécurité en voie doivent être suivies en permanence lors des interventions sur les chantiers clients ou sur la propriété d'un tiers (voies, dépôts, sites industriels, ...). Les employés doivent être formés avant de travailler en voie.

LA SÉCURITÉ EST AU CŒUR DE NOS VALEURS FONDAMENTALES

Ces règles sont d'une importance capitale car leur non-respect peut entraîner des blessures graves ou la mort. Pour toutes questions concernant les Règles Fondamentales de Sécurité, veuillez contacter le directeur du site ou vous adresser au département HSE.